ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1280-20041102

Ordre des
Urbanistes du
Québec

RAPPORT ANNUEL 2004

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES 1

LETTRES DE PRÉSENTATION 2

ADMINISTRATEURS AU BUREAU DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC POUR 2003-2004 3

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE 4

LES COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2003-2004 5

RAPPORT DU PRÉSIDENT 6

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS 9

RAPPORT DU SYNDIC 10

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE 11

RÉVISION DES PLAINTES 13

COMITÉ DE DISCIPLINE 14

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES 15

COMITÉ DES ADMISSIONS 17

COMITÉ DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES DE DIPLÔME ET DE FORMATION 18

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE 21

COMITÉ URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EMPLOI 23

RAPPORT DE LA DÉLÉGUÉE AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC 25

RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE L'OUQ SUR LE COMITÉ INTERNATIONAL DE L'ICU 27

COMITÉ KID'S GUIDE 28

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 31

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des Urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués

Le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques,

Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice
Procureur général
Ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques

Montréal

Me Jacques P. Dupuis
Ministre délégué à la Réforme des institutions démocratique

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des Urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Claude Beaulac, urb.
Ordre des urbanistes du Québec

Montréal

Maître Gaetan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des Urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux

Le président,

Claude Beaulac, urb.
Ordre des urbanistes du Québec

ADMINISTRATEURS AU BUREAU DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC POUR 2003-2004

Claude Beaulac
Président

Jean Côté
1er Vice-président

Louise Audet
2e Vice-présidente

Jacques Besner
Trésorier et Secrétaire

Raphaël Fischler
Administrateur

François Cyr
Administrateur, jusqu'au 27 juin 2003

André Bendwell
Administrateur, du 27 juin 2003 au 12 décembre 2003
(Poste vacant jusqu'au 26 mars 2004)

André M. Boisvert
Administrateur

Claude Gauthier
Administratrice à compter du 26 mars 2004

Rénald Turgeon
Administrateur nommé par l'Office des professions

Monique Dubuc
Administratrice nommée par l'Office des professions

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Région 01	*Bas Saint-Laurent*	*13*
Région 02	*Saguenay-Lac-Saint-Jean*	*29*
Région 03	*Capitale-Nationale*	*119*
Région 04	*Mauricie*	*28*
Région 05	*Estrie*	*23*
Région 06	*Montréal*	*258*
Région 07	*Outaouais*	*29*
Région 08	*Abitibi-Témiscamingue*	*4*
Région 09	*Côte-Nord*	*6*
Région 10	*Nord-du-Québec*	*1*
Région 11	*Gaspésie-îles-de-la-Madeleine*	*0*
Région 12	*Chaudière-Appalaches*	*20*
Région 13	*Laval*	*28*
Région 14	*Lanaudière*	*27*
Région 15	*Laurentides*	*45*
Région 16	*Montérégie*	*114*
Région 17	*Centre du Québec*	*0*
Hors Québec		*22*
	Total des membres au 31 mars 2004	***766***

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit:

Membres au 31 mars 2003	***751***	
Décès		*(3)*
Démissions		*(6)*
Radiations		*(14)*
Réinscriptions		*(7)*
Nouveaux membres		*(31)*
	Total :	***766***

Membres émérites *15*

LES COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2003-2004

Membres réguliers	*370. 00$*
Membres hors Québec	*120.00 $*
Membres étudiants à temps plein	*92.50 $*
Membres sans emploi	*92.50 $*
Membres retraités	*92.50 $*
Membres en congé parental	*92.50 $*
Membres retraités de + 70 ans	
Membres émérites	
Contribution à l'Office des professions	*22.25 $*

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Président
Claude Beaulac, urbaniste

L'année 2003-2004 aura été marquée par le 40e anniversaire de fondation de l'Ordre des urbanistes du Québec; l'événement majeur ayant été la tenue du **Gala Reconnaissance du 40e Anniversaire de l'Ordre des urbanistes du Québec**

Le 6 novembre 2003, les quarante années d'existence de l'OUQ étaient soulignées par la tenue d'une fête grandiose dans le cadre de laquelle fut soulignée la contribution de citoyens, d'élus, de gestionnaires, de professionnels, de promoteurs et d'urbanistes au développement de l'urbanisme au Québec.

En reconnaissant la contribution significative de ces 40 personnes, l'OUQ désirait ainsi souligner que le développement de nos collectivités et l'aménagement de nos milieux de vie concernent les citoyennes et les citoyens de tous les milieux. Leurs actions, leurs valeurs, leurs interactions, leurs choix quotidiens façonnent les villes, villages, régions et paysages du Québec.

L'OUQ désirait également valoriser le rôle trop souvent méconnu de l'urbaniste dans le processus d'élaboration, de conception, de décision et de réalisation des projets de développement de nos collectivités. Par sa recherche d'harmonisation des intérêts dans le processus de développement et d'aménagement, tant par la conception de projets que de politiques ou de cadres réglementaires, l'urbaniste est au cœur de la production de milieux de vie sains et durables.

Prix Jean-Claude La Haye :
Mme Jeanne M. Wolfe

Prix Blanche Lemco Van Ginkel :
Mme Francine Ruest Jutras, M. Jean-Paul L'Allier, M. Jacques Léonard, M. Roger Nicolet, M. Paul Gérin-Lajoie, M. Gérard Divay, M. Dinu Bumbaru, Mme France Gagnon Pratte, M. Harvey Mead, M. Jacques Proulx, Mme Florence Junco-Adenot, M. Bryant McDonough, M. Pierre Boucher, Mme Phyllis Lambert, M. Pierre Dansereau, M. Jean Décari, M. David Sigler, M. Samuel Gewurz, M. Philip O'Brien et M. Jacques Vincent.

Prix Hans Blumenfeld :
M. Daniel Arbour, M. Aurèle Cardinal, M. Réal Lestage, M. Luc Tittley, M. David Belgue, M. Michel Bonnette, M. Alain Caron, M. Clément Demers, M. Sylvain Ducas, M. Serge Filion, M. François Lapointe, M. Jacques Lecours, M. Paul Saint-Jacques, M. Serge Viau, M. Gérard Beaudet, M. Claude Dubé, M. Michel Gariépy, M. Jean-Claude Marsan, Mme Danielle Pilette et Mme Marie-Odile Trépanier.

Le 30 janvier 2004, le Bureau a adopté le **Plan stratégique 2004-2008** lequel a, préalablement, été transmis, en date du 2 octobre 2003, à tous les membres de l'Ordre des urbanistes pour consultation.

Le Plan stratégique répond à quatre enjeux majeurs :

- Enjeu no 1 : assurer une compétence professionnelle adaptée aux réalités d'aujourd'hui et de demain ;
- Enjeu no 2 : accroître la qualité de la protection du public ;
- Enjeu no 3 : assurer la reconnaissance de la compétence des urbanistes auprès de la population et des décideurs ;
- Enjeu no 4 : assurer la viabilité d'une organisation saine et apte à assumer pleinement sa mission.

Conformément à l'article 93 *d)* du Code des professions, le Bureau a, en date du 26 mars 2004, adopté le **projet de règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle** qui, par la suite, a été transmis à l'Office des professions pour approbation et entrée en vigueur.

Au chapitre de la vie démocratique, le poste de président ainsi que les postes d'administrateur de la région de Montréal, de la région de l'Est et de la région de l'Ouest étaient soumis au processus électoral 2004.

Suite à la clôture de mise en candidature du 13 février 2004, 16 heures, les résultats des élections 2004-2006 se lisent comme suit :

- Une seule candidature au poste de président a été déposée dans les délais légaux fixés. Il s'agit de M. Claude Beaulac qui est donc réélu par acclamation à la présidence de l'Ordre des urbanistes du Québec. Son troisième mandat débute le 1er avril 2004 et se poursuivra jusqu'au 31 mars 2006.

- Pour la région de Montréal, trois candidatures au poste d'administrateur ont été reçues dans les délais légaux fixés. Il s'agit de MM. Michel Barcelo, Robert Chicoine et Raphaël Fischler. Des élections ont été déclenchées. Suite à la clôture du scrutin du 19 mars 2004 et au dépouillement des votes, M. Raphaël Fischler a été réélu au poste d'administrateur pour la région de Montréal.

- Une seule candidature, au poste d'administrateur pour la région de l'Est du Québec, a été déposée dans les délais légaux fixés. Il s'agit de Mme Louise Audet qui est donc réélue par acclamation.

- Une seule candidature, au poste d'administrateur pour la région de l'Ouest du Québec, a été déposée dans les délais légaux fixés. Il s'agit de M. André M. Boisvert qui est donc réélu par acclamation.

Le poste d'administrateur de la région du Centre du Québec étant laissé vacant suite à la démission de M. André Bendwell, le Bureau a donc procédé à la nomination de Mme Claude Gauthier afin de terminer le mandat d'administrateur pour la région du Centre lors de sa réunion du 26 mars 2004. Son mandat se terminera le 31 mars 2005.

L'Office des professions du Québec a procédé également à la nomination de Mme Renée O'Dwyer comme administratrice nommée en remplacement de M. Rénald Turgeon.

Pour 2004-2005, le Conseil d'administration est formé de :

M. Claude Beaulac, président
M. Jean Côté, 1er vice-président
Mme Louise Audet, 2e vice-présidente
M. Jacques Besner, trésorier
Mme Monique Dubuc, administratrice nommée

Le Bureau s'est réuni à 8 reprises au cours de l'année aux dates suivantes :

- 25 avril 2003
- 9 mai 2003
- 27 juin 2003
- 1er septembre 2003
- 12 décembre 2003
- 30 janvier 2004
- 12 mars 2004
- 26 mars 2004

Compte tenu du nombre de réunions du Bureau, le Conseil administratif ne s'est pas réuni au cours de l'année.

Rappelons que l'Ordre a conclu, depuis maintenant quelques années, des ententes de partenariat avec l'**ICU**, l'**INSTITUT DE DESIGN DE MONTREAL** (l'année 2003-2004 en était à sa 3e année), l'**AQTR** et la **COMAQ.** Ces ententes ont toutes été reconduites.

D'autre part, l'OUQ a conclu une entente de reconnaissance avec l'**Association professionnelle des urbanistes portugais**. L'APROURB est une association professionnelle d'urbanistes nouvellement constituée ayant pour mission de faire reconnaître la profession d'urbaniste au Portugal, de gérer les mécanismes d'accréditation professionnelle et de contrôler la pratique professionnelle des urbanistes portugais. L'entente conclue avec cette association vise à :

- favoriser la collaboration et les échanges professionnels entre les deux organismes;
- fournir appui au développement organisationnel. Ainsi l'OUQ conseillera, soutiendra et appuiera l'APROURB dans le développement de son organisation et dans la mise en place de ses mécanismes d'accréditation professionnelle et de contrôle de la pratique. L'OUQ parrainera également l'APROURB auprès du Conseil de

l'Institut canadien des urbanistes (ICU) en vue de la signature d'une entente de même nature entre l'APROURB et l'ICU.

- analyser les conditions d'une entente de réciprocité qui reconnaîtrait l'expérience professionnelle et la scolarité de leurs membres respectifs, et ce, en accord avec les engagements respectifs et les lois régissant chacune des parties.

La conclusion de cette entente a amené la signature d'une entente similaire entre l'APROURB et l'ICU.

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS

Président
Gérard Beaudet, urbaniste

Rapport du président du comité organisateur de congrès 2004.

L'année 2003 marquait le 40e anniversaire de fondation de l'Ordre des urbanistes du Québec. Pour marquer le coup, il a été décidé d'associer l'activité de commémoration à un gala reconnaissance, de jumeler une activité de formation continue et un colloque international et de faire correspondre la tenue de ces événements avec la célébration de la journée mondiale de l'urbanisme.

La formation continue du 7 novembre

La formation continue du 7 novembre proposait une réflexion critique sur les défis de l'urbanisme québécois en évaluant la pertinence réciproque de l'adaptation des solutions ou du renouvellement du regard. François Ascher, professeur à l'Institut français d'urbanisme et directeur du DEA Mutations urbaines et gouvernance territoriale, y a prononcé la conférence d'ouverture, intitulée Mutations urbaines et urbanisme. L'essentiel du propos du conférencier s'articulait au constat que nos sociétés sont confrontées à une Révolution urbaine aussi marquante que l'ont été celle de la Renaissance et celle qui fut contemporaine de la Révolution industrielle.

Gérard Beaudet (Institut d'urbanisme), Raphaël Fischler (School of Urban Planning) et Paul Lewis (Institut d'urbanisme) ont par la suite poursuivi la réflexion initiée par François Ascher en portant leur attention sur les morphogenèses d'agglomération, la distribution des fonctions, des usages et des activités, de même que la mobilité et les modes de transport. La deuxième partie de la journée fut consacrée à des illustrations des défis que posent ces évolutions. Une dizaine de professionnels et d'universitaires ont proposé un éventail de problématiques et de positionnements stratégiques actuels. Une table ronde réunissant, outre François Ascher, Gérard Divay, Marie-Odile Trépanier et Florence Junca-Adenot, complétait cette réflexion.

Le colloque international sur les Stratégies de régénération urbaine, les grands projets et les acteurs (5 et 6 novembre)

Réparti sur deux journées, ce colloque, organisé par Michel Gariépy, réunissait, au titre des contributions, plus d'une trentaine d'experts de la France, des États-Unis et du Québec. Son jumelage aux activités spécifiquement pilotées par l'Ordre visait à offrir aux membres une occasion particulière de partager avec d'autres intervenants des réflexions sur une approche urbanistique dominante. Conférences et tables rondes ont permis d'explorer les diverses facettes de la régénération urbaine, le rôle que peuvent jouer les grands projets dans le cadre de ces vastes opérations, de même que les stratégies que peuvent déployer les acteurs.

Le gala reconnaissance

Si les deux activités précédentes proposaient un regard prospectif, le gala reconnaissance visait pour sa part une sorte de bilan, en l'occurrence quant à l'apport spécifique de membres de l'Ordre et de non membres (citoyens, élus, professionnels, etc.) à la promotion et au développement de l'urbanisme québécois. Quarante personnalités, réparties également dans l'une et l'autre des catégories se sont vues remettre les prix *Hans Blumenfeld* et *Blanche Lemco Van Ginkel*. Le gala a aussi été l'occasion d'honorer Mme Jeanne M. Wolfe, urbaniste et professeure à la School of Urban Planning de l'Université McGill, à qui a été remis le prix Jean-Claude La Haye pour l'exemplarité de sa carrière. Par ailleurs, l'Ordre a profité de l'occasion pour conférer le titre de membre émérite à Mme Jeanne M. Wolfe et M. Iskandar Gabbour, professeur honoraire et ancien directeur de l'Institut d'urbanisme.

Cette activité a finalement été l'occasion de la publication d'un numéro spécial de la revue Urbanité, consacré aux pionniers et aux personnalités honorées.

RAPPORT DU SYNDIC

Président
Léon Ploegaerts, urbaniste, syndic jusqu'au 24 juin 2003
Claude Lavoie, urbaniste, syndic à compter du 27 juin 2003

Membres
Me Denis Gagnon, urbaniste, syndic-adjoint jusqu'au 24 juin 2003
Marie-Claude Martel, urbaniste, syndic-correspondant jusqu'au 24 juin 2003
Yves Gaillardetz, urbaniste, syndic-adjoint à compter du 27 juin 2003

Depuis le mois de juillet 2003, le cabinet du Syndic a traité les dossiers suivants :

- une plainte qui concernait conjointement trois membres de l'Ordre; ce dossier a été considéré comme l'appel d'une décision du Syndic précédent;

- une plainte sur la contestation du compte d'honoraires professionnels d'un urbaniste; le dossier a été référé au comité d'arbitrage des comptes après une tentative infructueuse de médiation;

- une quinzaine de consultations téléphoniques de la part d'urbanistes qui requéraient l'interprétation du Syndic sur un aspect des règlements régissant la profession, en particulier le Code de déontologie;

- une dizaine de consultations de citoyennes et de citoyens qui soumettaient un problème de relations avec un urbaniste ou qui demandaient une interprétation des règlements; aucune de ces consultations ne s'est traduite par une plainte officielle.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Président
Gilles Paré, urbaniste, président intérimaire jusqu'au 27 juin 2003
François Cyr, urbaniste, président à compter du 27 juin 2003

Membres
Alain Bilodeau, urbaniste, jusqu'au 30 janvier 2004
Danielle Cyr, urbaniste, à compter du 12 décembre 2003
Gilles Paré, urbaniste
Gaétan Demers, urbaniste

Rappel de l'article 1 du règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des urbanistes du Québec

L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, livres et registres ainsi que sur les enquêtes, études et rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre des urbanistes du Québec dans l'exercice de sa profession.

Elle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, enquêtes, études et rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

Constat suite à 10 années d'inspection professionnelle à l'Ordre

De 1993 à 2002, 211 membres ont fait l'objet d'une inspection. De ce nombre, 21 ne sont plus urbanistes. Par conséquent, environ 25% des urbanistes pratiquant actuellement ont fait l'objet d'une inspection professionnelle. À ce rythme, le comité a évalué que 25 ans seraient nécessaires pour inspecter les autres 75% des membres. Suite à ce constat, le comité a décidé d'augmenter le nombre d'urbanistes visés par le programme d'inspection professionnelle à 40 pour l'année 2003-2004.

Sélection des dossiers de la programmation 2003-2004

Un échantillon de 30% de chacun des cinq principaux groupes d'emplois a été choisi de façon aléatoire parmi les membres inscrits au tableau depuis 11 à 15 ans et qui n'avaient pas fait l'objet, précédemment, d'une inspection. Les 40 professionnels sélectionnés pour la programmation 2003-2004 se répartissent comme suit :

- 24 des villes et des municipalités régionales de comté;
- 8 des services professionnels;
- 4 des ministères gouvernementaux;
- 2 des organismes publics, para-publics et des institutions d'enseignement;
- 2 des secteurs commercial et industriel.

Travaux complétés en 2003-2004

Au cours de l'année qui se termine, le comité s'est réuni à trois reprises : les 29 août 2003, 15 janvier 2004 et 10 mars 2004.

Aucune demande d'enquête particulière ne nous a été faite. Le comité d'inspection professionnelle a informé le syndic de trois cas d'infraction aux articles 114 et 192 du Code des professions, résultant du refus de trois membres de donner suite aux demandes d'information nécessaire pour compléter leur dossier respectif dans le cadre de la programmation 2001-2002. De ce nombre, deux ont remis les informations demandées, permettant ainsi au comité de compléter l'analyse de ces deux dossiers. L'autre dossier a été clos suite au non-paiement de cotisation par l'individu. Un dossier de la programmation 2001-2002 a été référé au Bureau de l'Ordre. Par conséquent, seulement un dossier de la programmation 2001-2002 reste à compléter.

L'inspection professionnelle a été complétée à la satisfaction du comité dans 33 dossiers sur un total de 40 sélectionnés pour la programmation 2003-2004. Trois dossiers sont en attente d'informations complémentaires. Quatre membres ont

ignorés les nombreux rappels faits par le comité et la secrétaire de soumettre leur dossier d'inspection. Le comité statuera au début de l'année 2004-2005 sur la suite à donner à ces dossiers.

Rappel du contenu minimal du dossier d'inspection

Il est important de rappeler quels sont les documents qui font partie du dossier d'inspection professionnelle. Pour qu'un dossier puisse être jugé complet, il doit comporter les pièces suivantes :

- un questionnaire qui vous aura été transmis avec votre avis d'inspection et que vous aurez complété;
- une copie à jour de votre *curriculum vitae*; et
- un document rédigé (en totalité ou en partie) par vous, produit sous votre supervision ou votre gérance, ou dont vous avez évalué et/ou commenté le contenu.

Dans le cas de ce dernier document, certains membres ont, comme par les années passées, informé le comité qu'ils n'ont pas produit de document «d'urbanisme» dans les deux dernières années de leur pratique ou que leurs sphères d'activités ne comportent plus de liens évidents avec l'urbanisme ou la mise en valeur du territoire. Nous comprenons qu'il peut en être ainsi. Toutefois, lorsque vous êtes invités à soumettre votre dossier pour fins d'inspection professionnelle, vous pouvez inclure les documents que vous jugez être les plus représentatifs du travail que vous effectuez. Ces derniers conviendront à notre analyse dans la mesure où ils auront été produits dans les deux dernières années de calendrier précédent l'avis d'inspection et qu'ils reflèteront fidèlement vos occupations professionnelles à l'époque de leur production.

Aussi, si un document transmis aux membres du comité doit vous être retourné, vous n'avez qu'à nous le préciser dans votre note de transmission. Nous ne conserverons, en archives de votre dossier professionnel, que la référence des documents soumis pour notre analyse. Aucune copie de texte, de rapport ou autre document transmis ne sera produite, ce qui respectera votre relation professionnel / client.

Dans certains cas, le comité d'inspection professionnelle demandera une rencontre en milieu de travail avec un membre avant de fermer son dossier. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est pas utilisée dans tous les cas.

Remerciements

Les membres du comité tiennent à remercier les candidats qui se sont prêtés au processus d'inspection professionnelle en 2003-2004, qui ont donné suite à nos demandes d'informations additionnelles, et qui, ont fait preuve de patience lors du traitement de leur dossier.

Le comité tiens à souligner le départ de deux membres qui ont servi le comité d'inspection professionnelle depuis ses débuts en 1993 : monsieur Michael Hiller qui a quitté le comité en octobre 2002 (rapport annuel 2002-2003) et monsieur Alain Bilodeau qui a quitté le comité cette année. Messieurs Bilodeau et Hiller ont fait preuve d'un dévouement exemplaire auprès de l'Ordre des urbanistes du Québec avec leur participation respective à l'analyse de plus de 200 dossiers d'urbanistes. De plus, monsieur Hiller a assuré la gouverne du comité à titre de président de 1999 à 2002. Ces deux piliers ont contribué de façon significative aux bases solides sur lesquelles repose notre processus d'inspection professionnelle aujourd'hui. Nous les en remercions!

RÉVISION DES PLAINTES

Membre
Gérard Lemelin, urbaniste

Nous vous informons que le comité de révision des plaintes a été inactif durant l'exercice qui se termine, et qu'à notre connaissance aucun rapport d'activités ne sera produit.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Président
Me Alain Riendeau, jusqu'au 3 décembre 2003
Me Jean-Guy Gilbert, à compter du 3 décembre 2003

Membres
Ernest Buteau, urbaniste
André Christin, urbaniste
Serge Côté, urbaniste
Nathalie Corso, secrétaire, jusqu'au 30 janvier 2004
Odette Michaud, secrétaire à compter du 30 janvier 2004

Nous vous informons que le comité de discipline a été inactif durant l'exercice qui se termine, et qu'à notre connaissance aucun rapport d'activités ne sera produit.

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Président
Robert Cooke, urbaniste

Un dossier a été déposé au Conseil d'arbitrage des comptes au cours de l'année 2003. Ce différend est présentement en médiation et donc soumis à la confidentialité.

Robert Cooke, Urbaniste et Médiateur

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA DÉONTOLOGIE

Président
Claude Lavoie, urbaniste, président jusqu'au 27 juin 2003
Yves Landry, urbaniste, président du 12 décembre 2003 au 26 mars 2004

Membres
Richard Brunet, urbaniste
Jean Paré, urbaniste, jusqu'au 30 janvier 2004
Daniel Pilon, urbaniste

Nous vous informons que le comité consultatif sur la déontologie a été inactif durant l'exercice qui se termine, et qu'à notre connaissance aucun rapport d'activités ne sera produit.

COMITÉ DES ADMISSIONS

Président
Jacques Goudreau, urbaniste

Membres
Alain Bilodeau urbaniste, jusqu'au 30 janvier 2004
Cécile Demers, urbaniste
Guylaine Déziel, urbaniste
Pierre Guertin, urbaniste
Danielle Pilette, urbaniste
Jacques Métivier, urbaniste,
Michel Joly, urbaniste
Pierre Blais, urbaniste

Le comité des admissions s'est réuni au cours de la dernière année à 5 reprises afin de préparer et de corriger l'examen et aussi afin de discuter du mandat du comité.

Au niveau de la préparation de l'examen, les membres du comité ont revu ou remplacé les questions afin de les adapter aux changements apportés aux différentes lois, règlements, politiques et documents officiels qui balisent notre pratique professionnelle. Contrairement à l'an passé où un grand nombre de stagiaires ont échoué leur examen, cette année aucun des 26 stagiaires n'a échoué et ce, même si l'examen avait le même niveau de difficulté et que la correction a été faite par les mêmes correcteurs. Nous pouvons donc présumer que la contre-performance de 2002 a incité les stagiaires de cette année à se préparer plus sérieusement pour l'examen.

Le comité s'est questionné sur son mandat et le rôle que ses membres sont prêts à jouer. Au cours des dernières années, le rôle du comité s'est résumé essentiellement à la préparation et à la correction de l'examen délaissant ses rôles notamment au niveau du règlement de délivrance de permis et des stages. Considérant les disponibilités des membres actuels du comité et de la charge de travail qu'exige la préparation et la correction de l'examen, ces derniers sont d'avis qu'ils ne peuvent consacrer plus de temps que celui nécessaire à ces deux tâches.

COMITÉ DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES DE DIPLÔME ET DE FORMATION

Membres :
Iskandar Gabbour, urbaniste
Danielle Pilette, urbaniste

La reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation se pose majoritairement soit pour des diplômes québécois connexes à l'urbanisme, soit pour des diplômes obtenus à l'extérieur du Québec.

Le comité ne se réunit qu'ad hoc, quelques fois par année, quand des demandes d'étude de dossiers le justifient.

1. Opérations courantes

L'Ordre reçoit environ entre cinq (5) et dix (10) dossiers de demande par année. Le comité procède conformément aux dispositions du règlement pertinent; il achemine une recommandation écrite et signée au Bureau pour chaque dossier traité.

Compte tenu de l'offre de programmes universitaires en urbanisme pour l'accès à la formation manquante, le comité tend à recommander favorablement uniquement les dossiers correspondant au mieux aux objectifs de la formation universitaire en urbanisme et en comportant toutes les composantes jugées essentielles.

2. Observation et amélioration de la qualité des processus de reconnaissance

Afin de constituer une banque de données d'intérêt collectif, les Ordres ont convenu de mandater le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour cueillir et traiter les résultats des processus conduits dans les Ordres de même que pour proposer des séances de travail visant l'amélioration des pratiques des Ordres en matière de reconnaissance d'équivalence.

Mme Danielle Pilette a participé à deux journées de travail organisées par le CIQ.

La première s'intitulait « Gestion et analyse de l'information sur les formations acquises à l'étranger en rapport avec l'évaluation des compétences ». Elle portait sur les outils et les méthodes d'évaluation mis au point par le Ministère responsable de l'immigration (MRCI), les établissements universitaires et certains Ordres. Les services gouvernementaux d'immigration ont développé une expertise en matière d'évaluation surtout du niveau de la formation acquise par les candidats ainsi qu'en matière de techniques de vérification de l'authenticité des documents et d'identité des personnes requérantes. Ils concèdent toutefois la faiblesse de leur appréciation du domaine d'étude puisqu'ils se réfèrent à la configuration du domaine dans le territoire où la formation a été acquise. Or les configurations d'une discipline ou d'un champ de formation varient considérablement selon les continents et les pays. De plus, les compétences visées par les formations n'y sont pas nécessairement les mêmes puisque l'organisation du travail, des responsabilités exercées et des systèmes professionnels varient aussi beaucoup géographiquement. Donc les services gouvernementaux peuvent produire des outils utiles quant à l'authenticité des diplômes et quant au niveau de la formation. Des outils et des méthodes permettant l'appréciation des contenus doivent cependant être développés soit par chaque Ordre, soit en partenariat avec les registrariats des universités dispensant les programmes accrédités par chaque Ordre.

La deuxième journée de travail tenue plus récemment, au début de 2004, a justement porté sur les processus d'évaluation de compétence mis au point par certains Ordres très sollicités pour les reconnaissances d'équivalence. Dans un des cas présentés, l'Ordre concerné n'impose pas d'examen aux diplômés des programmes québécois accrédités. Il a cependant dû élaborer et commencer à administrer un examen afin d'évaluer les compétences de candidats formés à l'extérieur pour lesquels on présumait qu'il n'était pas requis de recommencer la formation universitaire au Québec. Dans un autre cas, l'Ordre concerné travaille en collaboration avec des établissements universitaires québécois et indique sur son site web chaque matière qui doit être reconnue comme équivalente par les établissements d'enseignement à défaut de quoi le cours correspondant doit être suivi et réussi au Québec.

3. Cas spécifique de l'Ordre des urbanistes

Comparativement à d'autres Ordres, même de petite taille, l'Ordre des urbanistes éprouve peu de problèmes et est soumis à peu de pressions en raison du faible nombre annuel de demandes et de l'opportunité du contenu de l'article 6 de notre règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation qui précise les dix-neuf (19) matières que les études doivent couvrir, sans que chaque matière fasse obligatoirement l'objet d'un cours distinct. Quand notre comité estime que ces matières n'ont pas donné lieu à l'acquisition des connaissances requises ni par les études ni par d'autres formations, il ne recommande pas l'équivalence. Le candidat peut alors s'inscrire à un programme d'études accrédité par l'Ordre. L'institution universitaire pourra reconnaître, le cas échéant, l'équivalent de certains des cours de son programme et émettra le diplôme. Malgré sa relative petite taille, notre Ordre bénéficie aussi de la diversité de l'offre de programmes reconnus quant aux niveaux de formation (baccalauréat et maîtrise), à la desserte de la métropole et de la capitale et enfin à la programmation offerte en français et en anglais (McGill). Dans tous les cas, le candidat détenteur d'un diplôme obtenu hors Québec sera soumis au stage et à l'examen de l'Ordre, qui s'appliquent à toutes les candidatures indépendamment du lieu d'obtention du diplôme. Cette situation égalitaire nous évite le fardeau de la preuve de non-discrimination.

Au cours de la prochaine année, nous entendons participer activement à la poursuite des travaux du système professionnel en matière d'amélioration de la qualité des processus de reconnaissance des équivalences.

COMITÉ DE LA FORMATION DES URBANISTES

Président
Bruno Bergeron, urbaniste

Membres
Michel Barcelo, urbaniste
Claude Dubé, urbaniste
Jean-François Noël, représentant nommé par le ministre de l'Éducation du Québec
Claude Beaulac, urbaniste et président de l'OUQ.

Formé en vertu d'un règlement du gouvernement du Québec, le Comité de la formation des urbanistes réunit MM. Michel Barcelo et Claude Dubé, nommés par la Conférence des recteurs et des principaux d'universités du Québec (CREPUQ), M. Jean-François Noël et Mme Isabelle Lejeune, membre substitut, nommés par le ministre de l'Éducation du Québec, M. Claude Beaulac, président de l'Ordre et M. Bruno Bergeron, président, représentant nommé par le Bureau de l'Ordre.

Le comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des urbanistes et de recommander au Bureau toute action favorisant une meilleure adéquation entre la formation universitaire et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'urbaniste.

Cette année, le comité a pris connaissance du plan stratégique de l'Ordre des urbanistes du Québec et s'est intéressé particulièrement au premier enjeu qui traite de la compétence professionnelle adaptée aux réalités d'aujourd'hui et de demain en améliorant la qualité de la formation académique des candidats.

Le comité a été informé de l'état d'avancement du programme conjoint de l'Université de Montréal et de l'Université McGill sur la création d'une maîtrise en design urbain et a souhaité que l'Ordre des urbanistes soit présent à toute discussion devant éventuellement menée à l'établissement d'un tel programme universitaire. Il a également pris connaissance des recommandations du rapport du comité « Urbanisme, aménagement du territoire et emploi » déposé à l'Ordre en mai 2003, dont les recommandations ont été prises en compte dans le Plan stratégique adopté par le Bureau.

Finalement le comité a adressé ses sincères remerciements à M. Roger Murray, représentant nommé par le ministre de l'Éducation du Québec qui a siégé au comité depuis sa formation et souhaité la bienvenue au nouveau représentant, M. Jean-François Noël et son substitut Mme Isabelle Lejeune.

Nous profitons de l'occasion pour adresser nos sincères remerciements aux membres du comité et au personnel de l'Ordre pour leur soutien.

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Président
Bernard McCann, urbaniste

Membres
Jean Iràca, jusqu'au 30 janvier 2004
Claude Gauthier, urbaniste
Christine Racine, urbaniste
Sylvie Tanguay, urbaniste

Suite à l'adoption de la « Politique de formation continue » par le Bureau, le 31 mars 2000, le comité de formation continue doit :

1. Élaborer le programme de formation continue;
2. Réévaluer périodiquement la politique et le programme;
3. Collaborer avec les autres comités de l'Ordre;
4. Négocier et préparer les ententes de partenariat.

Au cours de l'année 2003-2004, le comité s'est réuni à six reprises, soit :

1. Le lundi 5 mai 2003;
2. Le lundi 8 septembre 2003;
3. Le lundi 20 octobre 2003;
4. Le lundi 12 janvier 2004;
5. Le lundi 9 février 2004;
6. Le lundi 22 mars 2004.

Au cours de l'année, le comité a élaboré un programme de formation continue contenant quatre activités de formation :

1. « Nouvelles législations environnementales et gestion du territoire », le 10 juin 2003 à Trois-Rivières;
2. « Rédaction réglementaire appliquée à l'urbanisme », le 7 octobre 2003, à Montréal et le 14 octobre 2003, à Québec;
3. « Lois et règlements régissant l'urbanisme », les 14 et 15 novembre 2003, à Montréal;
4. « Répercussions du nouveau cadastre sur la réglementation municipale », le mardi 27 janvier 2004, à Montréal.

De plus, l'entente conclue avec la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (C.O.M.A.Q.), alors dans sa troisième année d'opération, a permis d'offrir aux membres, quatre formations particulières à des tarifs spéciaux :

1. « Le plan d'implantation et d'intégration architectural (P.I.I.A.) : un outil efficace pour rehausser la qualité architecturale », le 9 avril 2003, à Trois-Rivières;
2. « Mise en application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : Procédure et règlements particuliers », le 15 mai 2003, à Trois-Rivières;
3. « Le nouveau régime de protection du territoire et des activités agricoles », le 18 septembre 2003 à Saint-Hyacinthe.

L'entente avec la C.O.M.A.Q. a aussi permis à nombre d'urbanistes de suivre d'autres formations plus spécialisées à tarifs réduits. Enfin, le comité a de plus poursuivi sa collaboration avec la corporation en vue d'élaborer un programme et des cours de formation particuliers en 2004.

L'entente signée avec l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec (A.U.A.M.Q.) a quant à elle permis à des membres de l'Ordre de s'inscrire à une journée d'étude portant sur : « La revitalisation et les autres outils de mise en oeuvre », le 2 mai 2003, à Québec.

L'Ordre a finalement conclue une entente de formation avec l'Association québécoise du transport et des routes (A.Q.T.R.). Cette entente permet aux membres de s'inscrire à des activités tenues par l'AQTR :

1. « Les enjeux liés aux transports à la Ville de Québec », le 15 mai 2003 à Québec;
2. « Les enjeux du transport à la Ville de Trois-Rivières », le 10 septembre 2003 à Trois-Rivières;
3. « Colloque sur la gestion du camionnage en milieu urbain : le mariage ville-camion...mission possible ? »,

le 16 octobre 2003 à Longueuil;

4. « Forum sur la planification des transports : Répondre aux besoins en transport dans un monde en changement », le 10 février 2004 à Montréal;
5. « Carrefour giratoire 1 : comprendre le concept », les 18 février et 17 mars 2003 à Montréal, de même que le 3 mars 2003 à Québec;
6. « Colloque sur Les mesures de modération de la circulation (Traffic Calming) », le 9 mars 2004 à Laval.

Le comité a maintenu et mis à jour régulièrement, sur le site internet de l'Ordre, au cours de l'année, un calendrier des activités de formation continue, lequel expose sur la base d'une année civile tous les cours, conférences, colloques et congrès reconnus par le comité comme étant de la formation continue. Ce calendrier comprend toutes les formations offertes par l'Ordre et ses partenaires, ainsi que certaines autres formations jugées intéressantes pour les urbanistes. On retrouve le calendrier à l'adresse internet suivante : http://www.ouq.qc.ca/Pages/Calendrier.htm

Le plan d'action 2001-2002 avait été reconduit en 2002-2003 et en 2003-2004. Essentiellement, ce premier plan d'action visait à :

1. Identifier l'offre de formation continue en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;
2. Négocier et préparer, à titre d'expériences pilotes, quelques ententes de partenariats;
3. Effectuer une première démarche d'identification des besoins des membres;
4. Établir un premier calendrier de formation continue à offrir aux membres;
5. Amorcer une réflexion au niveau de la reconnaissance et l'accréditation des activités.

Le comité ayant réalisé en partie son plan d'action, il en a développé un nouveau (pour 2004-2005) qui vise à consolider ses pratiques. Ce dernier est axé sur :

1. L'établissement d'un programme annuel de formation;
2. L'accréditation des cours de formation.

COMITÉ URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EMPLOI

Présidente
France Levert, urbaniste

Membres
Huguette Béland, urbaniste
Sylvain Ducas, urbaniste
Pierre Rochon, urbaniste
Marc Perreault, urbaniste
Yvan Rompré, urbaniste
Dominique Duford, urbaniste

À la suite du dépôt du rapport final du comité en mai 2003, les recommandations énoncées dans le rapport ont été discutées par le Bureau et pris en considération dans l'élaboration du Plan stratégique de l'Ordre au cours de l'automne (voir annexe 1). À la fin de 2003, une rencontre regroupant les membres du comité et le président de l'Ordre, Claude Beaulac, a permis de faire l'arrimage entre ces recommandations et le Plan stratégique adopté.

À la suite de cette rencontre, à une exception près, les membres du comité ont donné leur accord pour assumer un nouveau mandat d'un an ayant pour objectif le développement d'un outil de promotion de la profession auprès des employeurs.

Pour assumer ce mandat, il a également été convenu d'adjoindre deux ou trois nouveaux membres au comité afin de renouveler la représentation des divers secteurs d'emplois. Mme Marie-Odile Trépanier, de l'Université de Montréal, s'est donc jointe au comité en début 2004 et recrutera un représentant étudiant pour la poursuite du dossier. Avec le retrait de Marc Perreault, des démarches sont également en cours pour la participation d'un représentant du secteur privé.

Le comité s'est donc réuni à trois reprises depuis le début de 2004 afin de préciser son mandat, les étapes à franchir et les produits visés. Une proposition de mandat et de démarche faisant l'objet d'un consensus sera donc soumis au bureau de l'Ordre au cours du mois de mai.

De façon générale, les objectifs envisagés par le comité dans ce présent mandat sont :

- L'élaboration d'un outil de promotion de la profession auprès des employeurs comportant des profils d'emploi;
- Des cas type et exemples de cheminement de carrière illustrant la variété des domaines d'activités traités dans l'exercice de la profession d'urbaniste.
- L'identification d'employeurs à cibler en priorité, en particulier :
- Les employeurs de la fonction publique québécoise, les employeurs municipaux et les employeurs du secteur privé.

Comme premier outil, un tableau des employeurs par champs d'activités et de profils-type est en voie d'élaboration par les membres du comité ainsi qu'une liste de contacts pour documenter ces profils.

ANNEXE 1

«PORTRAIT DE LA PRATIQUE EN URBANISME ET EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, PERSPECTIVES ET ACTIONS POUR LA SOUTENIR»
Rapport déposé auprès du Bureau de l'Ordre en mai 2003, Québec
Faits saillants

Principales constantes et différences depuis l'étude menée en 85-87 ainsi que problèmes mis en évidence :

- L'union des forces recommandées en 87 ne s'est pas concrétisée malgré plusieurs initiatives fructueuses.
- Une évolution positive de la place de l'urbanisme est constatée dans certains milieux : une pratique plus diversifiée qui rejoint de nouveaux champs de pratiques moins conventionnels, une évolution croissante du nombre

d'urbanistes; une plus grande place de l'urbanisme dans la vie publique et dans les villes de plus grande envergure.

- Les perspectives d'avenir, entre autres :
  - s'articulent autour du développement de liens plus étroits entre domaines et dans l'interdisciplinarité, par exemple, liens entre urbanisme, environnement et transports;
  - sont liées à la prise en compte des enjeux sociaux au niveau municipal (ex. vieillissement , implication des citoyens); concernent le redéveloppement urbain.
- Une définition imprécise du champs de la pratique qui nuit à son rayonnement.
- Une formation jugée généralement adéquate par les urbanistes et les employeurs mais il y a nécessité de support à l'emploi, par exemple par des stages pratiques, ainsi que nécessité d'inclure à la formation des domaines comme l'économie urbaine et de l'aménagement et les communications.
- Avantages mal connus de l'adhésion à l'Ordre et attentes quant à une plus grande présence de l'Ordre dans les débats publics et de société.
- Une méconnaissance de la profession nuisant à la visibilité des professionnels de l'urbanisme, la LAU et les moyens pour faire connaître la profession n'ont pas été suffisants pour provoquer des changements notables dans la perception du public et pour transformer les mentalités face à l'aménagement et à l'urbanisme. La promotion de l'urbanisme demeure donc une stratégie toujours plus que nécessaire.

Orientations sur les thèmes suivants :

- Mise en commun des connaissances
- Détermination des grands défis pour l'avenir en matière d'urbanisation et d'aménagement (ex.: avenir des villes, des agglomérations...)
- Interdisciplinarité à renforcer
- Formation pratique à intégrer dans les programmes universitaires en urbanisme
- Soutien pour l'obtention d'un emploi

Principales recommandations :

I- Recommandations générales
- Diffusion du rapport
- Mise à jour périodique du portrait de l'emploi (2 à 5 ans)

II- Regroupement des forces actives et promotion de l'urbanisme
- Amélioration de l'adéquation formation/emploi
- Promotion de la profession et plus grande visibilité
- Évaluation de la pertinence d'un organisme parapluie pour une stratégie commune

III- Promouvoir :
- Une formation pratique dans les programmes universitaires et auprès des employeurs
- Un soutien à l'emploi (Universités / Emploi-Québec)
- Une formation continue avec les institutions d'enseignement

IV- Renforcer l'interdisplinarité dans la pratique
- Favoriser la présence d'urbanistes dans des emplois moins conventionnels
- Adapter la LAU au caractère interdisciplinaire de l'urbanisme (ex.: études d'impacts pour les grands projets urbains)
- Participation et suivi de projets de nature multidisplinaire (ex.: indicateurs de développement durable)

RAPPORT DE LA DÉLÉGUÉE AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Déléguée
Mme Danielle Pilette, urbaniste

Largement méconnu dans la population, le système professionnel compte approximativement 286 000 membres regroupés en quarante-cinq (45) Ordres, soit environ 7 % de la population active. Le Conseil interprofessionnel (CIQ) est une personne morale qui constitue un genre de fédération des Ordres et agit à titre de forum d'échange et de voix collective, conformément aux articles 19 et 20 du Code des professions.

Sous la présidence depuis quelques années de Me Jean-Paul Dutrisac, notaire, le CIQ s'est doté de mécanismes et d'outils plus performants de concertation inter-Ordres et de représentation des orientations et des intérêts professionnels. Entre autres, malgré des intérêts souvent divergents, la communication et la collaboration ont été beaucoup améliorées avec l'Office des professions dont le nouveau président est Me Gaétan Lemoyne, gestionnaire public expérimenté et ardent développeur du système professionnel.

Annonce du Colloque de l'automne 2004 pour marquer le trentième (30e) anniversaire du Code des professions et du système professionnel

Ce colloque s'adressera aux professionnels ainsi qu'à leurs vis-à-vis des milieux gouvernementaux, socio-économiques et du grand public intéressé pour souligner les efforts de valorisation du statut de professionnel et du rôle des Ordres et du système professionnel.

Confiance du public et exercice de la discipline

Dans les cas de plaintes concernant des fautes professionnelles graves et des accusations criminelles graves dans l'exercice même de la profession, le public comprend difficilement les longs délais qui peuvent s'écouler avant la radiation provisoire du professionnel. C'est pourquoi les comités de discipline sont pressés par le système d'exercer la plus grande diligence dans les cas visés. D'ailleurs, le Ministre de la Justice a récemment annoncé de prochaines modifications législatives pour doter l'ensemble des Ordres de moyens d'action plus performants, dans la mesure, bien sûr, où les individus concernés appartiennent effectivement à des Ordres professionnels.

Intégration de professionnels immigrants

En matière de reconnaissance d'équivalence de diplôme et de formation, le CIQ et les Ordres ont consenti des efforts importants pour recenser, diffuser et améliorer la qualité des pratiques. Cependant, tout processus de reconnaissance d'équivalence requiert un délai et exige une contribution financière de la part du candidat et un investissement de la part de l'Ordre professionnel concerné. Il est donc important que les besoins de formation complémentaire éventuellement décelés puissent être comblés dans un délai acceptable par une offre de cours appropriés. L'Office des professions a ajouté sa voix aux pressions exercées par le CIQ pour que le Ministère de l'Éducation consacre des ressources spécifiquement à la mise à niveau professionnelle pour les immigrants concernés. En l'absence d'un tel effort, l'intégration professionnelle est enrayée et la faute risque d'en être imputée, à tort, aux contraintes du système professionnel plutôt qu'aux réelles lacunes de coordination entre les ministères responsables d'une part de l'immigration et d'autre part de l'éducation.

Recension des doubles appellations et des emplois apparentés dans le secteur public du Québec

Dans le cadre des travaux de son observatoire du monde professionnel, le CIQ a procédé à cet exercice de recension afin de démontrer au gouvernement qu'il soustrait un nombre important de ses propres professionnels aux exigences du système qu'il a lui-même mis en place pour la protection du public.

Les urbanistes du secteur public ne reçoivent pas une double appellation spécifique. Ils se trouvent dans la fonction publique du Québec avec des détenteurs de plusieurs autres formations universitaires sous l'appellation « agent de planification socio-économique » qui regroupait 5129 effectifs en août 2002 dont 4121 à temps complet régulier et dont 3119 touchaient un salaire de 60 000 $ et plus; une forte concentration de ces effectifs se trouvait dans le groupe d'âge 45-64 ans (3074 personnes, soit près de 60 % des 5129 effectifs). Même si l'urbanisme représente une minorité dans l'ensemble de la planification socio-économique gouvernementale, l'Ordre des urbanistes serait considérablement renforcé si la double appellation prenait fin dans le secteur public.

RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE L'OUQ SUR LE COMITÉ INTERNATIONAL DE L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Richard Dion, urbaniste et représentant de l'OUQ

Nous vous informons que le comité international de l'Institut canadien des urbanistes a été inactif durant l'exercice qui se termine, et qu'à notre connaissance aucun rapport d'activités ne sera produit.

COMITÉ KID'S GUIDE

Présidente
Catherine Vachon, urbaniste

Membres
Claude Beaulac, urbaniste et président de l'OUQ
Daniel Legault, urbaniste
François Ménard, directeur des communications
Marie-Claude Bernier, traductrice
Étienne Cormier, graphiste
Diane Paquette, enseignante

Le comité « Kid's Guide » a été chargé de traduire, puis d'adapter au système scolaire québécois, le manuel didactique publié par l'Institut canadien des urbanistes, intitulé « Kid's Guide to Building Great Communities : A Manual for Planners and Educators ». Ce guide pédagogique s'adresse aux professeurs et enseignants et vise à leur donner les outils nécessaires pour favoriser l'éveil des jeunes aux enjeux de l'urbanisme, aux besoins de leur communauté, à leur rôle de citoyen et aux moyens dont ils disposent pour améliorer la qualité de leur milieu de vie.

Au cours de la dernière année, le comité a réalisé la traduction française du guide de l'Institut canadien des urbanistes. Cette traduction a été remise au président de l'ICU lors du gala de l'Ordre des urbanistes qui a eu lieu le 6 novembre dernier. Cette traduction est mise à disposition gratuitement sur le site de l'Ordre et pourra servir dans les écoles francophones hors-Québec.

Ce printemps et cet été, le comité travaillera à l'adaptation du guide au programme scolaire québécois. Pour ce faire, il bénéficie de l'aide du programme de soutien à l'école montréalaise qui a libéré une enseignante pour réviser la version française du guide l'ICU et apporter son expertise aux membres du comité. Ce programme du ministère de l'éduction vise à soutenir la réussite personnelles et scolaire des élèves issus de milieux défavorisés. Avec l'aide de l'enseignante prêtée par ce programme, le comité entend compléter l'adaptation à l'automne 2004. Le travail consistera principalement à modifier chacune des activités contenues dans le guide afin de les arrimer au programme, scolaire québécois, ce qui permettra d'offrir aux enseignants un manuel adapté à la matière enseignées dans les classes du 1er au 3e cycle du primaire. Le comité modifiera également le format du guide afin de le rendre plus facilement utilisable par les enseignants (système de fiches et cartable au lieu d'un document relié).

Le comité a par ailleurs récemment conclu une entente avec le programme de l'École montréalaise et le Centre canadien d'architecture pour réaliser un projet novateur dans 10 écoles montréalaises, intitulé « Voir la ville avec des yeux neufs ». Ce projet consistera à sensibiliser les jeunes aux différentes perceptions que chacun peut se faire de la ville, en particulier du centre-ville, et les initier aux impacts et conflits que peuvent créer l'implantation de grands projets d'architecture ou d'ingénierie. Dans le cadre de ce projet, la collaboration des membres de l'Ordre sera mise à contribution afin d'animer une journée de formation pour les enseignants participants et d'effectuer deux visites dans les classes afin de préparer les élèves aux visites et aux ateliers prévus au Centre canadien d'architecture. Le projet débutera au mois de décembre 2004 et se terminera en mai 2004 par une exposition des projets des élèves au Centre canadien d'architecture. À cet égard, le comité profitera du projet novateur pour lancer officiellement le guide lors de cette exposition. Le comité entend par la suite effectuer des tournées dans les commissions scolaires et les écoles pour faire connaître le guide et le distribuer aux intéressés.

Par ailleurs, le comité souhaite ultérieurement bonifier le guide et les services offerts aux enseignants par la création d'un site Internet et la mise sur pieds d'un réseau de bénévoles chargé d'offrir un soutien à ceux qui le demanderont ou d'effectuer des visites dans les classes afin d'initier les élèves aux notions de base en urbanisme.

CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS

Président
David Belgue, urbaniste

Depuis la tenue, en juin 1995, des premiers États généraux du paysage québécois, les préoccupations à l'égard de la protection et la mise en valeur du paysage ont beaucoup évolué et le paysage est devenu un enjeu important dans les débats publics. Les acteurs des domaines de l'aménagement, du développement urbain et régional, de l'environnement, du tourisme et du patrimoine sont de plus en plus conscients de l'importance d'inclure dans leurs actions respectives une préoccupation à l'égard du paysage.

Le Conseil du paysage québécois (CPQ) a contribué à l'évolution de cette prise en compte du paysage. Toutefois, sept ans après sa création en vue d'organiser les États généraux, l'organisme a décidé de revoir son rôle et sa structure dans une perspective de poursuite, voire d'extension de ses actions dans toutes les régions du Québec. Par ailleurs, les demandes croissantes de collaboration transmises au Conseil par des intervenants régionaux témoignent d'un réel besoin d'identifier des approches novatrices et adaptées à leur contexte respectif.

Fort de ce constat, le CPQ, en 2003, a réorienté son action afin de favoriser le réseautage des intervenants régionaux ainsi que l'appui à des démarches et à des projets favorisant la protection et la mise en valeur du paysage.

Les objectifs poursuivis sont :

- d'associer les acteurs régionaux aux démarches du Conseil;
- de renforcer les liens entre les professionnels et ces acteurs locaux;
- de poursuivre le développement d'outils pratiques;
- d'apporter un soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de chartes du paysage;
- de favoriser une prise en charge par le milieu des actions en matière de paysage.

Le moment était également propice à une révision du membership du CPQ et de la composition de son conseil d'administration afin d'y accueillir les acteurs régionaux. Il peut s'agir d'organismes et de comités œuvrant à l'échelle locale, régionale ou nationale incluant des représentants issus du monde municipal, des conseils régionaux de l'environnement (CRE), des organismes de bassins versants et des organismes œuvrant dans les domaines du patrimoine ou de la culture. De plus, toute personne intéressée à la cause du paysage peut aussi devenir membre.

Le lien avec les associations et les ordres professionnels fondateurs du Conseil sera toutefois maintenu et l'Ordre des urbanistes continuera d'y être représenté par le soussigné. Les autres membres sont :

- Association des aménagistes régionaux du Québec;
- Association des architectes paysagistes du Québec;
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides;
- Comité du patrimoine paysager estrien;
- Ordre des agronomes du Québec;
- Ordre des architectes du Québec;
- RURALYS;
- Villes et villages d'art et de patrimoine.

Le CPQ a également tenu, le 13 novembre 2003 à Sainte-Marguerite-Estérel, un atelier sur l'action régionale en matière de protection et mise en valeur du paysage (voir : http://www.paysage.qc.ca/activ/atelier2003/atelier2003.htm) . Cet atelier a permis de mieux connaître la démarche de sensibilisation du Comité du patrimoine paysager de l'Estrie, le Projet " Opération paysages " des Laurentides, le Projet paysages du Kamouraska et la gestion du paysage dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

De plus, des approches utilisées pour la compréhension et la caractérisation des paysages ont été présentées, incluant la caractérisation et l'évaluation des paysages du corridor de l'autoroute 15 et de la route 117, l'analyse des paysages villageois de la région du Kamouraska et la simulation visuelle des paysages forestiers.

Le Conseil a présenté des conférences dans le cadre de trois activités régionales, soit les États généraux du tourisme de Lanaudière (http://www.lanaudiere2010.ca/), le Forum du Comité du patrimoine paysager estrien et le Forum régional sur les paysages de Kamouraska « Paysage et qualité du cadre de vie : approches et enjeux en milieu rural ».

Enfin, le Conseil a poursuivi, au cours de l'année, l'enrichissement des fiches paysage qui accompagnent le Guide du paysage. Plus de 30 fiches paysage sont actuellement disponibles sur le site web http://www.paysage.qc.ca/guide/index.html et d'autres fiches s'ajouteront dans les prochains mois.

Ordre des urbanistes du Québec

États financiers
au 31 mars 2004

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Revenus et dépenses	3
Évolution des surplus	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 - 7

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés
Société en nom collectif

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des urbanistes du Québec au 31 mars 2004 et les états des revenus et dépenses et de l'évolution des surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Longueuil
Le 21 avril 2004

Édifice Richelieu
370, chemin de Chambly
Bureau 300
Longueuil (Québec) J4H 3Z6
Téléphone : (450) 679-5110
Télécopieur : (450) 679-7596
Internet : www.rcgt.com

Membre de Grant Thornton International

Ordre des urbanistes du Québec
Revenus et dépenses
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004 Budget	2004 Réel	2003 Réel
	$	$	$
Revenus			
Cotisations - membres	263 200	248 058	251 736
Cotisations - stagiaires		10 356	8 626
Subventions - ministère des Affaires municipales	10 000	10 000	10 000
Opérations	62 800	70 919	64 590
Congrès		49 873	
Intérêts	5 000	4 379	3 190
Adhésions	15 000	893	969
	356 000	394 478	339 111
Dépenses			
Salaires et charges sociales	144 180	141 913	128 681
Transport et communications	37 100	47 825	40 558
Services professionnels	58 300	55 262	50 000
Fournitures et impression	19 508	20 710	12 661
Charges locatives	32 518	32 517	31 571
Frais de représentation	7 825	5 778	4 142
Opérations	33 114	29 612	32 474
Congrès		59 796	
Amortissement des immobilisations	9 400	6 756	8 547
	341 945	400 169	308 634
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	14 055	(5 691)	30 477

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec
Évolution des surplus
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004			2003
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
	$	$	$	$
Solde au début	**27 706**	**83 113**	**110 819**	80 342
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	**(6 756)**	**1 065**	**(5 691)**	30 477
Solde à la fin	**20 950**	**84 178**	**105 128**	110 819

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec
Bilan
au 31 mars 2004

	2004	2003
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	**2 220**	
Dépôts à terme, 1,00 % à 1,35 % (1,00 % à 4,14 % en 2003), échéant à différentes dates jusqu'en mars 2005	**275 000**	265 000
Débiteurs	**1 518**	6 847
Frais payés d'avance	**650**	
	279 388	271 847
Immobilisations (note 3)	**20 950**	27 706
Dépôt, au coût	**3 000**	3 000
	303 338	302 553
PASSIF		
Passif à court terme		
Découvert bancaire		4 146
Comptes fournisseurs et frais courus	**32 659**	44 324
Cotisations perçues par anticipation	**165 551**	143 264
	198 210	191 734
SURPLUS		
Investis en immobilisations	**20 950**	27 706
Non affectés	**84 178**	83 113
	105 128	110 819
	303 338	302 553

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Ordre des urbanistes du Québec
Notes complémentaires
au 31 mars 2004

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre des urbanistes du Québec est constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (L.R.Q., C-26). L'Ordre fournit au public des services professionnels comportant l'application des principes et des méthodes d'aménagement et d'utilisation du territoire urbain ou à urbaniser. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des revenus de subvention

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services des membres bénévoles. Étant donné que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes d'amortissement et les taux annuels qui suivent :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %

Ordre des urbanistes du Québec
Notes complémentaires
au 31 mars 2004

3 - IMMOBILISATIONS

	2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	$	$	$
Mobilier et équipement	**50 869**	**38 421**	**12 448**
Équipement informatique	**84 461**	**75 959**	**8 502**
Améliorations locatives	**8 849**	**8 849**	
	144 179	**123 229**	**20 950**

	2003		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	$	$	$
Mobilier et équipement	50 869	35 308	15 561
Équipement informatique	84 461	72 316	12 145
Améliorations locatives	8 849	8 849	
	144 179	116 473	27 706

4 - OUVERTURE DE CRÉDIT

Des dépôts à terme sont affectés à la garantie de l'ouverture de crédit bancaire, d'un montant maximum autorisé de 20 000 $, qui porte intérêt au taux préférentiel plus 1 % et qui est renouvelable annuellement.

5 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les dépôts à terme, les débiteurs, le découvert bancaire et les comptes fournisseurs et frais courus sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

6 - ENGAGEMENT

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant le 31 mars 2006, à verser une somme de 67 993 $ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 33 493 $ en 2005 et à 34 500 $ en 2006.

7 - ÉVENTUALITÉ

L'Ordre fait l'objet d'une réclamation de 299 000 $ de la part d'une ex-employée. L'Ordre conteste le bien-fondé de cette réclamation. Il est présentement impossible de déterminer l'issue de ce litige.

8 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités de fonctionnement, de financement et d'investissement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

Ordre des urbanistes du Québec

Renseignements supplémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

Rapport de mission d'examen	2
Renseignements supplémentaires	3

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés
Société en nom collectif

Rapport de mission d'examen

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Nous avons procédé à l'examen des renseignements supplémentaires de l'Ordre des urbanistes du Québec de l'exercice terminé le 31 mars 2004. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'Ordre.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces renseignements supplémentaires.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces renseignements supplémentaires ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Longueuil
Le 21 avril 2004

Édifice Richelieu
370, chemin de Chambly
Bureau 300
Longueuil (Québec) J4H 3Z6
Téléphone : (450) 679-5110
Télécopieur : (450) 679-7596
Internet : www.rcgt.com

Membre de Grant Thornton International

Ordre des urbanistes du Québec
Renseignements supplémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2004
(non vérifié)

	Administration	Admission	Vie démocratique	Congrès	Formation continue	Communication et information	Contrôle de la pratique professionnelle		Site Web	Relations, organismes et comités	Golf	2004		2003
							Syndic	Inspection				Budget	Réel	Réel
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Revenus														
Cotisations - membres	246 014	2 044										263 200	248 058	251 736
Cotisations - stagiaires		10 356											10 356	8 626
Subventions														
Ministère des Affaires municipales	10 000											10 000	10 000	10 000
Opérations	1 880	8 805			31 146	12 658					16 430	62 800	70 919	64 590
Congrès				49 873									49 873	
Intérêts	4 379											5 000	4 379	3 190
Adhésions						893						15 000	893	969
	262 273	21 205	–	49 873	31 146	13 551	–	–	–	–	16 430	356 000	394 478	339 111
Dépenses														
Salaires et charges sociales	141 913											144 180	141 913	128 681
Transport et communications	6 460	4 758	12 886		12 544	9 513	855	809				37 100	47 825	40 558
Services professionnels	28 466		500		6 865	5 270	3 500		2 415	8 246		58 300	55 262	50 000
Fournitures et impression	7 270	447	379			12 456	158					19 508	20 710	12 661
Charges locatives	32 517											32 518	32 517	31 571
Frais de représentation			5 703							75		7 825	5 778	4 142
Opérations	8 666		1 807			1 094			690		17 355	33 114	29 612	32 474
Congrès				59 796									59 796	
Amortissement des immobilisations	6 756											9 400	6 756	8 547
	232 048	5 205	21 275	59 796	19 409	28 333	4 513	809	3 105	8 321	17 355	341 945	400 169	308 634
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	30 225	16 000	(21 275)	(9 923)	11 737	(14 782)	(4 513)	(809)	(3 105)	(8 321)	(925)	14 055	(5 691)	30 477